

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)

Fondée à l'initiative du journaliste québécois Jean-Marc Léger, l'AUPELF, qui regroupe la plupart des institutions universitaires de la Francophonie, a son siège social à Montréal. Elle favorise les échanges et la concertation et contribue au développement de l'enseignement, de la recherche et de la gestion universitaire. Grâce au soutien des gouvernements, dont celui du Canada, elle a créé le Fonds international de coopération universitaire (FICU).

Au Sommet de Québec, l'AUPELF s'est vu confier la mise en place de l'Université des réseaux d'expression française (UREF). Cette université qui n'a pas à proprement parler d'assise physique vise le « maillage des capacités de recherche » et l'interconnectivité des universitaires du monde francophone.

L'AUPELF-UREF, qui se définit comme l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, est sans doute la seule institution dans le monde francophone en mesure de proposer une réponse scientifique aux grands défis de la modernité scientifique.

Les chefs d'État et de gouvernement réunis à l'île Maurice en octobre 1993 étaient bien conscients de la situation précaire du milieu scientifique francophone et de la recherche en français, tant et sinon plus dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. Le Sommet a donc mis sur pied le Fonds francophone de la recherche destiné à relancer la recherche et à combler les lacunes des pays francophones.

Le gouvernement canadien a renouvelé son appui à l'AUPELF-UREF au Sommet de Maurice et il a bon espoir que ce programme pourra faire progresser la recherche scientifique en français.

Le monde associatif

La vie associative de la Francophonie repose sur les associations professionnelles regroupées à l'échelle internationale dans des organismes tels que l'Institut de droit d'expression française (IDEF), l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF), l'Association mondiale des médecins francophones (AMMF), le Richelieu international, le Conseil international des radios-télévisions de langue française (CIRTEF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF).

Ces différents réseaux (conférences, organismes, associations) forment ensemble un instrument majeur de concertation au sein du Conseil consultatif de l'ACCT.